



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 31 octobre 2013

L'an deux mille treize et le trente et un octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONI - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT HEBRARD - RABOU - MM BONNET - BOUTIE - COLOMBIER - DUVAL - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/205

**Objet : Budget Annexe Voirie : décision modificative n°1 -
Augmentations de crédits**

Considérant la délibération n°2013/204 en date du 31 octobre 2013 prévoyant le versement d'une subvention exceptionnelle à la commune de Saint-Julien du Puy,

Monsieur le Président précise aux membres de l'Assemblée que pour pouvoir reverser la subvention, il est nécessaire de valider une décision modificative qui intégrera ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative n°1 du Budget Annexe Voirie prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Objet des dépenses	Augmentation de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Subvention de fonctionnement exceptionnelle	6743			17 783,00 €
Subvention Département	7473	17 783,00 €		

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 5 novembre 2013.

Raymond GARDELLE